Edité à Barenton Bugny le 26/08/2021

46697207

LDAR
Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

RAPPORT D'ANALYSES N° : H_ED21.2714.1-1

SOCIETE EQUI CONCEPT SARL
1 RUE DU CONNETABLE

60500 CHANTILLY

Réception

Objet soumis à analyses : Eau de baignade

Reçu au LDAR le : 23/08/2021 19:00

Motif d'analyses : Autocontrôle

Ref. dossier : DEVIS 2021/1617

Ref. échantillon :

Prélèvement

Réalisé par : Elisabeth BOUFFLERS LDAR
Le : 23/08/2021 10:00

Description du point de prélèvement :

TRIATHLON CHANTILLY : Eau de Baignade

Méthode : ● FD T 90-521

Analyses de terrain

	Résultat	LQ(1)	Seuil de Rejet min	Seuil de Rejet max	Seuil d'Alerte min	Seuil d'Alerte max	Méthode	Principe
Caractéristiques organoleptiques								
Profondeur de transparence	1.1 mètre(s)	0.05					NF EN ISO 7027-2	Observation visuelle
Profondeur de transparence - Diamètre du disque de Secchi	20 cm						NF EN ISO 7027-2	Observation visuelle
Profondeur de transparence - Type de disque de Secchi	Sections noires et blanches						NF EN ISO 7027-2	Observation visuelle
Paramètres physico-chimiques								
●Potentiel Hydrogène (pH)	7.9 unité pH						NF EN ISO 10523	Potentiométrie - Méthode à l'électrode de verre
Potentiel Hydrogène (Température de mesure - in situ)	17.5 °C	0					NF EN ISO 10523	Méthode à la sonde
●Température de l'eau	18 °C	0					Méthode interne	Méthode à la sonde

Analyses réalisées au LDAR

Date de début d'analyse : 23/08/2021

	Résultat	LQ(1)	Seuil de Rejet min	Seuil de Rejet max	Seuil d'Alerte min	Seuil d'Alerte max	Méthode	Principe
Paramètres microbiologiques								
●Entérocoques intestinaux	94 n/100 ml	15		330			NF EN ISO 7899-1	ENSEMENCEMENT EN MICROPLAQUES - INCUBATION A 44°C - CONFIRMATION DES PUITS POSITIFS PAR FLUORESCENCE - DETERMINATION DU NPP
●Escherichia coli	61 n/100 ml	15		900			NF EN ISO 9308-3	Ensemencement en microplaques - Incubation à 44°C - Confirmation des puits positifs par fluorescence - Détermination du NPP
●Staphylocoques pathogènes	0 ufc/100 ml						NF T90-412	Filtration sur membrane - Incubation à 36°C sur milieu sélectif - Dénombrement des colonies confirmées

▲ **indicateur sur le dépassement d'un critère (Seuil de Rejet ou Seuil d'Alerte) réglementaire ou défini par le Client**

(1) Limite de quantification

Déclaration de conformité

Type : Conformité des eaux destinées à la baignade

Conformité : ● **OUI**

Eau de qualité conforme, pour les paramètres analysés, à la directive européenne 2006/7/CE du 15/02/2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade.

La déclaration de conformité est établie à partir d'une comparaison numérique des résultats pris en considération par rapport aux critères mentionnés, sans tenir compte de l'incertitude associée au résultat

Les résultats ne valent que pour l'objet soumis à analyses.
Ce rapport ne doit pas être reproduit, sinon en entier.

Pôle du Griffon
180 rue Pierre-Gilles de Gennes
BARENTON-BUGNY - 02007 LAON Cedex

Tél. /03 23 24 06 00
www.aisne.com

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.

LDAR
Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

RAPPORT D'ANALYSES N° : H_ED21.2714.1-1

Commentaire(s)

Sans objet

cofrac
Seules les analyses précédées du signe ° sont couvertes par l'accréditation
ESSAIS
ACCREDITATION N° 1-0551 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Validation du rapport d'analyses réalisée le : 25/08/2021 18:00
par : Manon BARALLE, Responsable d'Analyses

Les résultats ne valent que pour l'objet soumis à analyses.
Ce rapport ne doit pas être reproduit, sinon en entier.

Pôle du Griffon
180 rue Pierre-Gilles de Gennes
BARENTON-BUGNY - 02007 LAON Cedex

Tél. /03 23 24 06 00
www.aisne.com

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.